

Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux

concernant le financement d'autres programmes de services sociaux fournis par les provinces. Ce projet de loi consolidera la capacité financière des provinces à fournir des services sociaux aux Canadiens, et ce de manière à ce qu'elles bénéficient d'une grande souplesse et d'une plus généreuse contribution fédérale dans la poursuite d'initiatives particulières. Il devra donc être considéré comme un supplément essentiel à la loi que nous discutons aujourd'hui.

Dans le domaine des soins de santé, nous nous sommes surtout penchés, au cours des années, sur les aspects financiers des programmes à frais partagés. Parallèlement, toutefois, nous avons participé avec les provinces à l'élaboration de normes sanitaires, à des études de main-d'œuvre, à l'évaluation de programmes, à l'analyse de données sur les programmes et au développement de compétences particulières, comme l'application de diverses techniques au domaine des soins.

Le gouvernement fédéral continuera de consacrer ses énergies à ces domaines et nous avons l'intention de maintenir une étroite collaboration avec les provinces et divers groupes dans le secteur de la santé, afin de mettre en œuvre et de poursuivre des projets prioritaires en fonction de ces orientations. En terminant, monsieur l'Orateur, les nouvelles ententes financières relatives à l'assurance-santé et aux nouveaux programmes de santé fourniront aux provinces la souplesse et l'aide financière accrues pour leur permettre d'améliorer leur système de prestation de soins. Ces ententes, ajoutées aux nouvelles initiatives du gouvernement fédéral dans les domaines des services sociaux et de la prévention primaire dans le domaine de la santé, ainsi qu'à la continuation de la participation et du leadership du gouvernement dans d'autres secteurs du domaine de la santé, garantiront aux Canadiens des progrès constants dans la réalisation des objectifs fondamentaux de notre politique de santé et de bien-être social.

● (2040)

[Traduction]

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais pouvoir féliciter le gouvernement de nous avoir présenté une telle mesure législative, mais je crains que cela ne soit possible. Je n'irai pas jusqu'à voter contre la mesure, car trop de provinces auraient à souffrir si la Chambre rejetait l'inique marché qu'on nous demande d'approuver. Ce que je veux rappeler ce soir, c'est la façon dont nous en sommes arrivés là.

Si nous revoyons comment la négociation des accords fiscaux s'est déroulée depuis un an ou deux, nous verrons assez bien pourquoi le peuple canadien et les gouvernements des provinces estiment aujourd'hui qu'un réaménagement constitutionnel s'impose au Canada. Et ce sentiment résulte de la façon brutale dont ils ont été traités dans les négociations qu'ont menées les messieurs d'en face.

J'aimerais coiffer mes propos de ce soir du titre «Le Forum en folie», et raconter à la Chambre quelques-unes des folies qui ont précédé les conclusions à l'étude. Nous sommes le forum. Je ne vois pas ce qui a pu se passer de drôle ici, mais les choses peuvent prendre des tournures cocasses avant d'aboutir ici.

Pourquoi les provinces et les Canadiens se sentent-ils lésés? Pourquoi presque chaque article qu'on publie ces jours-ci souligne-t-il la nécessité d'un régime constitutionnel décentralisé? Pourquoi cette revendication qui a pris de l'ampleur depuis six mois ou une année tout au plus? Selon moi, il faut

[M. Lalonde.]

en chercher la cause dans la manière brutale dont les gens d'en face ont traité les provinces pour leur arracher les accords dont nous sommes maintenant saisis sous forme d'un projet de loi.

Les provinces ou du moins sept d'entre elles ont grand besoin de l'aide financière prévue dans cette loi. En prenant comme exemple la province que je connais le mieux, Terre-Neuve, il ne saurait faire de doute que Terre-Neuve a besoin des paiements de péréquation et des contributions aux programmes à frais partagés prévus dans ce bill et c'est pourquoi je devrai voter en faveur de ce bill. Il accorde un revenu considérable à Terre-Neuve et comme c'est d'une importance capitale à l'économie de Terre-Neuve en général, je ne puis vraiment pas voter contre ce bill.

J'ai en main quelques chiffres, monsieur l'Orateur. Par exemple, le gouvernement fédéral a versé 52.4 p. 100 du revenu total de la province de Terre-Neuve en 1975-1976 par péréquation et au moyen de programmes à frais partagés tant au compte courant qu'au compte de capital. On estime que la part du gouvernement canadien au revenu de Terre-Neuve en 1976-1977 sera de 51.7 p. 100, soit 461 millions de dollars. Cela ne veut pas dire que parce que le gouvernement terre-neuvien reçoit une grosse part de son revenu du gouvernement fédéral, nous devons nous borner à prendre placidement ce qu'on nous donne sans exprimer d'opinion indépendante sur ce qui a mené à ce point-là et ce qui aurait dû se produire.

Des provinces comme Terre-Neuve ont grand besoin d'aide financière et le sachant, les députés d'en face croyaient qu'ils pouvaient imposer leur volonté sans crainte, sans susciter aucune opposition. Je veux donner à la Chambre quelques exemples de leurs agissements, monsieur l'Orateur. J'estime que le processus qui a donné ce résultat n'est pas un exemple de fédéralisme coopératif. Ceux d'en face en ont beaucoup fait état, surtout lorsque le premier ministre (M. Trudeau) est entré en fonction. Nous aurions un fédéralisme coopératif. Ce bill n'offre pas de fédéralisme coopératif, mais semble plutôt découler d'un fédéralisme par la force, un fédéralisme imposé, un fédéralisme d'intimidation et non pas d'un fédéralisme coopératif. Le bill dont nous sommes saisis ce soir est un exemple de fédéralisme par la coercition.

Nous avons aussi beaucoup entendu parler de démocratie active. Ce bill n'est pas un exemple de démocratie active, mais d'autocratie par conférences à huis clos. Voilà ce que nous étudions ce soir. Le grand apologue de la démocratie active de 1968 est devenu l'autocrate de 1977 qui gouverne par conférences à huis clos, ne nous y trompons pas. Si le ministre des Finances (M. Macdonald) ne réussit pas, grâce à son coup de poing américain, à descendre les dix provinces, le premier ministre lui-même, l'expert au stylet, l'expert en «Kung-Fu» fiscal, vient leur donner le coup final.

L'accord que nous étudions pêche de cinq façons. Il force les provinces à prendre tous les risques face à la hausse croissante des soins médicaux, de l'hospitalisation et des études postsecondaires, mais surtout des deux premiers, l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie. Le gouvernement fédéral laisse les provinces se débrouiller seules pour faire face à la hausse des coûts de ces services, que nombre d'entre elles n'ont pas pris l'initiative d'offrir. Ces programmes ont été lancés par le grand dieu blanc à Ottawa qui avait également lancé les programmes d'assurance-hospitalisation et de soins médicaux et qui a obligé les provinces à y participer. Voilà que le